



Extortion d argent par internet au sein d une meme famille

Par **solenzana**, le **18/06/2012 à 13:48**

Bonjour,

Mon frere a utilisé internet pour avoir accès À mes comptes en banque et tout pris sans problÈmes quand j étais en voyage au brésil .Aujourd hui je suis revenue en france mais je n ai plus rien et lui est parti au bresil il s est expatrié et ne compte pas rentrer , que puis je faire ?

Y a t il moyen de faire une action judiciaire sachant qu il a fait cela en 2011 et debut 2012 mais que je ne m en suis aperçue qu en mai 2012?

Merci beaucoup pour votre réponse ,
Salutations.

Par **amajuris**, le **18/06/2012 à 13:58**

bjr,

votre frère devait avoir une procuration de votre part ou connaître votre code d'accès ainsi que les mots de passe pour faire de telles opérations.

dans une telle situation vous pouvez exercer une action judiciaire du genre abus de confiance mais comme votre frère n'est plus en france, je crains que votre situation ne soit sans issue. que dit votre banque ?

cdt